



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

6 | 2004

Les sciences du psychisme et l'enfance « irrégulière »

Présentation du dossier

Dominique Dessertine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/128>

DOI : 10.4000/rhei.128

ISBN : 978-2-7535-1644-1

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2004

Pagination : 9-15

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Dominique Dessertine, « Présentation du dossier », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 6 | 2004, mis en ligne le 03 décembre 2004, consulté le 03 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/128> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.128>

Présentation du dossier

**Dominique
Dessertine**⁽¹⁾

En proposant à nos lecteurs un numéro consacré aux sciences “psy”, nous avons bien conscience de nous livrer à un exercice délicat, et, à bien des égards, prématuré. Rares sont les travaux qui jusque-là ont porté sur l’histoire de ces nouvelles sciences de l’homme. Les grandes références que sont Annick Ohayon, Élisabeth Roudinesco et leurs élèves⁽²⁾ font encore figure de pionniers, et il n’est pas dans leur propos de s’attacher particulièrement à l’enfance. Nous avons donc investi ce terrain, avec les moyens du bord, c’est-à-dire en mobilisant des auteurs au-delà des historiens de métier, en publiant des premiers travaux, en demandant à des “psy” soucieux du passé d’apporter leur contribution. Nous publions aussi un témoignage. Aux lecteurs de dire si l’ensemble garde une cohérence. Nous pensons toutefois avoir bien mis en valeur les deux moments forts de l’émergence des sciences du psychisme dans le monde de l’enfance, les deux décennies qui suivent la première guerre mondiale et les années de mise en place de l’Éducation surveillée, qui s’est trouvée, autant et sinon plus que l’Éducation nationale, devenir un laboratoire de la psychologie de l’enfant. Ce numéro repose sur deux approches, parfois mêlées dans un même article. Certains articles se centrent sur les grandes références intellectuelles à l’œuvre dans la compréhension de l’enfant et du délinquant, et sur leurs auteurs, d’autres abordent le fonctionnement institutionnel dans ses rapports avec ces nouvelles sciences du psychisme. Enfin, comme l’a toujours souhaité *le Temps de l’histoire*, deux incursions en terre extra-française permettent de prendre du recul pour mieux cerner un domaine qui a toujours dépassé les cadres nationaux.

Les premiers à traiter des difficultés d’être des enfants et à obtenir une reconnaissance institutionnelle sont sans conteste les psychiatres. Dans

(1) Ingénieure de recherche, LAHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes {moderne et contemporaine}), UMR CNRS 5590.

(2) Annick Ohayon, *L’impossible rencontre. Psychologie et psychanalyse en France (1919-1969)*, Paris, La découverte, 1999, 438 p. ; Régine Plas, *Naissance d’une science humaine : la psychologie. Les psychologues et le « merveilleux psychique »*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 175 p. ; Élisabeth Roudinesco et Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997, 1200 p. ; Élisabeth Roudinesco,

Histoire de la psychanalyse en France, Paris, Fayard, 1994, vol. 1 : 1885-1939, 489 p., vol. 2 : 1925-1985, 750 p.

(3) Michel Chauvière, *L'enfance inadaptée. L'héritage de Vichy. L'efficacité des années quarante*, Paris, éditions de l'Atelier, 1987 (nouvelle édition augmentée), 320 p.

(4) Nadine Lefaucheur, « Psychiatrie infantile et délinquance juvénile. Georges Heuyer et la question de la genèse "familiale" de la délinquance », in Laurent Mucchielli, [dir.], *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1995.

(5) Pierre Mâle reste le grand absent de ce numéro, toujours évoqué, jamais abordé...

le monde de la délinquance, le grand pionnier des années trente est Georges Heuyer que les travaux de Michel Chauvière⁽³⁾ et ou de Nadine Lefaucheur⁽⁴⁾ ont déjà contribué à faire connaître. On savait donc qu'à partir de sa pratique au sein du patronage Rollet, destiné aux délinquants de la région parisienne, il avait fondé la neuropsychiatrie infantile. On savait aussi qu'il avait contribué avec Lagache et Wallon à la grille de lecture de l'enfance inadaptée mise au point sous Vichy. Même si Heuyer est devenu une statue du commandeur dans le monde de la prise en charge de la délinquance, il n'épuise pas à lui seul la recherche en psychiatrie. D'autres psychiatres, dans les années trente, se sont lancés dans une analyse critique de la pensée psychiatrique, qui amorce une mise à distance du déterminisme organique. C'est par un de ces personnages, représentatifs de ce nouveau regard sur l'enfance délinquante, que commence ce numéro, Henri Ey, dont Jean Christophe Coffin analyse quelques textes manuscrits inédits qu'il a pu retrouver aux Archives municipales de Perpignan. Henri Ey, sensiblement contemporain d'Heuyer, devient médecin chef de l'hôpital psychiatrique départemental de Bonneval, en Eure-et-Loir, en 1933. Lié d'amitié avec Pierre Mâle et Jacques Lacan, il a l'ambition de refonder la psychiatrie. Même s'il n'apparaît pas généralement comme un spécialiste de la psychiatrie de l'enfant, ses travaux sur l'imbécillité, la débilité mentale, le vol, qui s'intègrent dans sa recherche d'une conception générale de la maladie mentale, montrent que sa pensée se dégage peu à peu des théories de la dégénérescence. Il commence à voir dans les patients des individus porteurs d'une histoire et pas uniquement des victimes de déficiences biologiques. Il est sans doute un des premiers à échapper à l'équation délinquance = anormalité et, pour reprendre la conclusion de Jean-Christophe Coffin, « en favorisant un renouvellement des modèles d'interprétation, il permet de nouvelles approches et le travail de son ami Pierre Mâle », sur lequel, ajoutons-nous, des travaux seraient aussi à mener.⁽⁵⁾

Grâce à l'article de Florent Houssier, on quitte l'hexagone pour découvrir, dans l'Autriche des années trente, un personnage longtemps méconnu en France et qui pourtant le premier a fait appel à la psychanalyse pour le traitement des délinquants. Dans le pays du docteur Freud,

August Aichhorn révolutionne les pratiques de la rééducation. Pionnier dans l'histoire de la psychanalyse, Aichhorn l'est aussi dans l'histoire de la rééducation des délinquants. Membre dès 1922 de l'Association psychanalytique de Vienne, proche d'Anna Freud, c'est en tant que directeur de foyers qu'il met en place de nouvelles approches des délinquants, enrichies par la suite par ses consultations officielles d'enfants. Il est un des premiers à exercer la consultation familiale. Il apporte une lecture dynamique et psychoaffective de la délinquance, en rupture avec tout ce qui est à l'oeuvre à cette époque. Reconnu par Freud qui préface son ouvrage, *Jeunesse à l'abandon*, en 1925, il reste pourtant longtemps inconnu, en France, des milieux de la rééducation. Même s'il influence quelques grands de l'Éducation surveillée dans les années cinquante, jusqu'à la réédition de son ouvrage en 1973, la plupart des éducateurs ignorent ses idées et ses expériences. L'article de Florent Houssier analyse une pensée et pointe les raisons des heurs et malheurs de sa diffusion.

La psychanalyse est en effet une terre inconnue dans la France des années trente, en dehors de quelques milieux très limités que côtoie Georges Heuyer. Dès 1924, il avait intégré dans son service Sophie Morgenstern, docteur en médecine, analysée par Eugénie Sokolnika, première femme psychanalyste de France, elle-même analysée par Freud. L'étude de Marie Bienne sur la consultation d'Heuyer au lendemain de la seconde guerre, élargie à tous les enfants, montre combien les psychothérapies qui essaient de prendre en compte la psychanalyse ne se diffusent qu'avec lenteur dans son service. Certes, en 1946, une expérience de psychothérapie collective des enfants est mise en place par Serge Lebovici, élève de Sophie Morgenstern. Mais l'obsession de la classification n'aboutit pas à des innovations dans le traitement ; le recours au médicament concurrence la mise en place de nouvelles méthodes. En outre, l'absence de structures d'accueil spécifiques conduit à la traditionnelle pratique des placements, dont beaucoup s'apparentent à du gardiennage. On peut faire nôtres les conclusions de l'auteure sur l'alliance de l'audace et de l'archaïsme dans cette consultation des années cinquante, pourtant consultation phare pour la psychiatrie infantile de l'époque.

Audace et archaïsme encore au sein de l'Éducation surveillée, dans laquelle trois articles nous font pénétrer. Jean-Pierre Jurmand et Ludivine Bantigny se penchent sur l'observation, la grande nouveauté institutionnelle des années de la Libération. Le premier dresse le portrait intellectuel du docteur Bize, conseiller médical à l'Éducation surveillée, embauché, en 1946, comme spécialiste de l'orientation professionnelle et aussi comme expert de l'examen psychiatrique. Il montre combien ce personnage investi d'une mission très importante, dans un organisme qui joue la modernité, est largement englué dans des conceptions archaïques. Bize traque le caractère de l'adolescent et les signes de la délinquance sur un corps dont il multiplie les angles d'approche. Il s'appuie sur la biotypologie, grille de lecture qui remonte à 1925, et se revendique de la morphophysiologie, "savoir" encore plus ancien, du psychiatre allemand Kretschmer. Au début du siècle, issu d'une filiation dont on pourrait toujours repousser les origines, celui-ci estimait que la constitution physique est le révélateur de la structure mentale. Bize souhaite, lui, faire entrer la morphologie dans l'ère scientifique. Son apport paraît rigoureux à la direction de l'Éducation surveillée, qui cherche des repères précis de diagnostic. Dans le rapport sur « le rôle des facteurs bio-psychologiques dans la délinquance », qu'il présente au deuxième congrès international de criminologie en 1950, Bize développe le concept de frusticité. Il revient aussi sur celui de pervers, que Dupré avait mis en valeur et que Heuyer avait aussi développé entre les deux guerres. Même s'il recherche aussi les « mobiles profonds » des comportements délinquants, « frustes et pervers » sont chez lui, selon les termes de Jean-Pierre Jurmand, « les deux faces d'une même pensée déterministe, façonnée par l'anthropologie criminelle ». En 1955, sa position évolue à la suite d'une enquête sur le récidivisme, dont il a été chargé par la direction de l'Éducation surveillée, à partir de dossiers de mineurs. Pour la première fois, il remarque le rôle joué par les troubles graves de l'affectivité. Ainsi Bize a-t-il contribué à scier la branche sur laquelle il était assis. L'Éducation surveillée se détache de ses lectures chiffrées et statistiques du corps de l'adolescent et s'efforce d'oublier un personnage dont les positions ne sont plus recommandables, surtout au lendemain de 1968.

Avec Ludivine Bantigny, nous quittons la théorie (Bize était un expert qui ne pratiquait pas l'observation lui-même) pour pénétrer au sein des services d'observation et repérer la place qu'y occupe la psychologie. Son article part du constat que la nouvelle institution de l'Éducation surveillée et la psychologie se consolident l'une l'autre. La première, en 1945, est à la recherche d'une caution scientifique pour définir les conditions de l'observation et trouve la psychologie, qui lui permet de rompre avec un discours exclusivement médical. La psychologie, de son côté, s'affranchit peu à peu de ses liens avec la médecine et avec la philosophie. Les psychologues doivent faire reconnaître la légitimité de leurs interventions. À partir d'un travail, pionnier, de dépouillement des dossiers du centre d'observation de Savigny et des dossiers des mineurs du tribunal de la Seine, elle analyse la nouvelle alliance entre psychiatrie, psychanalyse et psychologie. On retrouve dans les examens médico-psychologiques les types physiques de Kretschmer et de Bize (athlétique, leptosome, pycnique...). Tous utilisent les tests de niveau et des tests de techniques psychanalytiques, en dépit des difficultés de leurs interprétations. L'auteure montre comment ce savoir se diffuse aux éducateurs, comment, au niveau de la synthèse, ceux-ci hésitent entre science et littérature, et comment leurs commentaires personnels viennent parfois mettre un terme à la rigueur scientifique. Dans leurs pratiques, ils intègrent ces nouvelles lectures, et les cahiers d'observation qu'ils donnent à rédiger aux adolescents sont remplis d'exercices traquant leur psychologie. Ludivine Bantigny souligne donc les difficultés auxquelles se sont heurté les sciences du psychisme pour se faire une place à l'Éducation surveillée. Mais elle conclut que, si leur introduction ne doit pas être lue comme la mise en place d'un « appareil disciplinaire exhaustif » à la Foucault, elle s'apparente toutefois à un panoptique qui prélève un « savoir » sur le mineur.

Charlotte Merle, elle, dégage en praticienne les étapes de la construction de la profession de psychologue à l'Éducation surveillée. Elle rappelle que, pendant longtemps, les psychologues sont classés au nombre des auxiliaires, au même titre que le jardinier ou le concierge. Ils peuvent certes bénéficier du statut des éducateurs, provisoire en 1945, et

qui devient officiel en 1956. Mais celui-ci ne leur donne pas la pleine reconnaissance de leur spécificité jusqu'au statut de 1981, et surtout celui de 1996. Leur faiblesse tient aussi à leur petit nombre, 10 en 1954, 28 en 1962 et 151 en 1981 au moment de leur intégration dans le corps des psychologues. L'auteure souligne, comme Ludivine Bantigny, l'absence de réelle synthèse au moment du rapport final d'observation. En outre, les psychologues doivent s'affirmer face aux deux corps qu'ils côtoient dans l'institution. Les tensions avec les psychiatres, qui appartiennent au prestigieux corps médical, ancien et bien structuré, s'amorcent dès 1953, au sujet de la possibilité pour eux de porter un diagnostic. Encore en 1986, la Journée des cliniciens de l'Éducation surveillée est nourrie des tensions entre médecins et psychologues. Avec les éducateurs, s'il n'y a pas conflit, la distance n'en est pas moins réelle et le rapprochement ne s'opère guère avant la mise en place du service de la recherche et la création de postes de psychologues dans les institutions éducatives. Au lendemain de 1968, deux grands débats les mobilisent, sur le secret professionnel et sur la fonction de thérapeute. L'analyse systémique intervient et, en 1976, un groupe s'interroge sur l'identité des psychologues. L'auteure termine son article en s'interrogeant sur la fonction actuelle du psychologue face au « jeune marginal, paumé, morose, difficile, très difficile... ».

L'article de Lucie Quevillon et Jean Trépanier permet d'avoir une vue comparatiste et de survoler une longue période, de 1912 à 1950. Reposant sur une très grosse étude de la cour des jeunes délinquants de Montréal et le dépouillement de centaines de dossiers, il permet d'observer la lente arrivée des spécialistes du psychisme dans les tribunaux pour enfants. L'introduction des spécialistes du psychisme se fait par l'intermédiaire des agents de probation qui ressentent la nécessité de références nouvelles, dans un contexte qui reste marqué par les théories de Morel et Maignan sur la dégénérescence. Selon les auteurs de l'article, les délinquants deviennent alors des malades, susceptibles de guérison. Très tôt, et ce choix annonce ce que fera l'Éducation surveillée en France avec la psychologie, le recours à la psychiatrie permet aux juges des enfants de se distinguer de leurs collègues et « de se positionner

comme l'avant-garde d'un nouvel humanisme pénal », selon les propos d'Andrew Scull rapportés par les auteurs. L'article n'en démontre pas moins que, comme en France, le recours aux experts "psy", s'il commence à croître dans les années trente, reste toutefois limité à un pourcentage infime des dossiers, et que la mise en place d'institutions spécialisées à Montréal explique la multiplication des recours, en particulier au cours de la décennie des années quarante. Les auteurs concluent qu'en dépit du nombre limité des interventions auprès des enfants, les "psy", dès la fin des années quarante, ont contribué à modifier la conception de la justice sur la délinquance des jeunes.

Avec l'article d'Alain-Noël Henri, le survol est encore plus vaste que dans l'article précédent. Abordant en philosophe les relations entre l'enfance inadaptée et les "psy", il propose un essai sur la difficile prise en compte de « l'inquiétante étrangeté ». Il suit la médicalisation de la déviance et repère les enjeux idéologiques et politiques qui sous-tendent institutions et pratiques. Il conclut sur la réalité de « cette figure du "psy" devenue la seule catégorie symbolique vraiment opératoire », bien au-delà des clivages entre psychologues ou psychiatres. De quoi alimenter le débat...

Ce numéro se conclut par le témoignage d'un "praticien", Victor Girard, compagnon de route de l'Éducation surveillée, qui se retourne sur sa pratique. Il a semblé à l'équipe de rédaction que donner la parole à un acteur pouvait permettre de saisir la complexité des approches sur le terrain. Fournir ainsi une "source" contemporaine permettra peut-être de mieux appréhender les méandres et les efforts de tous les théoriciens et de toutes les institutions qui ont été abordés ici sur un long xxème siècle. Confrontés à la genèse de la délinquance juvénile et à son traitement, ils ont constamment oscillé (et oscillent toujours ?) entre lecture biologisante, naturaliste (les termes variant selon les époques), et lecture sociologisante prenant en compte l'histoire de l'enfant dans son milieu et la manière dont elle se répercute sur sa sensibilité et sur ses attitudes.